

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-2765

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 22

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis*. - Au 5° de l'article L. 4332-1 du code général des collectivités territoriales, les mots : « aux articles 41 et 140 » sont remplacés par les mots : « à l'article 41 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.